



Saisie sur compte bancaire par huissier

Par **robinmasters**, le **14/01/2014** à **14:45**

Bonjour,rnrnJ'aimerais savoir si l'huissier qui a pratiqué une saisie exécutoire sur mon compte bancaire reviendra afin de me prendre à défaut de vigilance jusqu'à obtenir satisfaction ?
rnrnA ce jour, il a obtenu 200 €. Il souhaite en obtenir 1.500 mais je ne lui laisserai pas cette possibilité.... de plus , il m'a saisi ma part des ASSEDIC pour le moi de Janvier. rnrnMerci de m'apporter une réponse.

Par **aguesseau**, le **14/01/2014** à **18:10**

bjr, rnrien sur tant que la dette n'est pas soldée, l'huissier fera des saisies attributions sur votre compte bancaire mais un huissier dispose d'autres types de saisies, saisie sur les rémunérations, saisie vente sur vos biens meubles ou immeubles.rnsurtout qu'à chaque saisie attribution infructueuse la banque va vous faire payer des frais (environ 100 €)donc vous ne rembourserez pas votre dette qui continuera à augmenter mais en plus à chaque fois ce sera 100 € de plus pour votre banquier ce qui finira par vous coutez cher sans que votre dette soit remboursée.rnles indemnités chômage ne sont pas insaisissables mais elle ne peuvent l'être que partiellement en fonction de leurs montants.rncdt